



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 JUILLET 2015**

L'an deux mille quinze, le vingt huit juillet à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué pour une séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme BARBA Dominique, Adjointe au Maire.

Présents : Mme Dominique BARBA, M. Daniel MUNTER, Mme Laure BERDUGO, M. Jean-Luc CABASSON, M. Bruno GERTOSIO-DEPIERRE, M. Christian LUQUE, M. Louis MACHUEL.

Absents excusés avec pouvoir :

M. Georges ROUVIER donne pouvoir à Mme BARBA Dominique,

M. Olivier CORDOLEANI donne pouvoir à M. Daniel MUNTER.

Absent excusé : Monsieur Jean-Marc MILESI

Absente non excusée : Madame Irma MONACO

Secrétaire de séance : Laure BERDUGO

Nombre de membres en exercice : 11 Nombre de membres présents : 09 Nombre de suffrages exprimés : 09
Pour : 07 Contre : 0 Abstention : 0

Motion « Cohabitation » Pâturage et Loups

Notre territoire étant concerné par la problématique importante de la prédation par les loups, Madame l'Adjointe au Maire propose d'adopter la motion suivante :

« En France, comme dans de nombreux autres pays de l'Union Européenne, le loup a fait sa réapparition depuis 1992.

Depuis, il est en croissance démographique constante sur le territoire national et notamment dans le Haut-Var, en raison d'un environnement favorable et de leur statut d'espèce protégée.

Régulièrement, des troupeaux subissent des attaques des loups. C'est ainsi qu'au 31 août 2014, il a été comptabilisé 252 attaques de loups ayant entraîné la mort ou la blessure de 683 animaux.

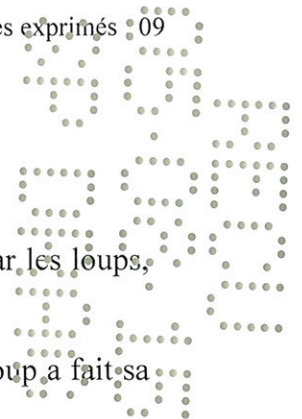
Ainsi, il est essentiel de s'interroger sur la question du loup qui se révèle être catastrophique pour les éleveurs.

Les mesures de protection et de défense prises par l'Etat se révèlent insuffisantes face à la réalité du terrain et rien n'arrête la prédation.

A terme, c'est tout un pan de notre patrimoine, de nos filières de production ainsi que des milliers d'emplois induits non délocalisables qui risquent de disparaître.

Nous souhaitons qu'une politique claire de régulation soit engagée.

Nous voulons réaffirmer que le pastoralisme dans le Haut-Var et plus particulièrement en Dracénie est une activité économique agricole indissociable de notre territoire. Au-delà de son



caractère économique et patrimonial, le pastoralisme en évitant la fermeture du milieu naturel est une garantie pour la biodiversité.

Les élus du Conseil Municipal de Châteaudouble refusent la cohabitation passive du loup avec les troupeaux et demandent des actions concrètes aux niveaux local national et européen pour une régulation efficace du loup.

Ils demandent donc :

- ✚ Le déclassement du loup d'espèce protégée,
- ✚ L'établissement d'une politique de régulation du loup efficace,
- ✚ Le droit pour les bergers et éleveurs de tir dès la première attaque,
- ✚ La généralisation, à tous les territoires concernés par la prédation, de la mesure de prélèvement de loups lors de battues et de chasses à l'affût ou à l'approche de grand gibier »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 7 voix à l'unanimité des membres présents :

- ✚ **DECIDE** d'adopter cette délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour copie certifié conforme

Le Maire
Georges ROUVIER

